

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

[Vol. XII.

No. 6.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées et par bons sur la poste.

JEUDI, 10 FEVRIER 1881

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par années s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

LES HOMMES DE 37-38

DE LORIMIER

Marie-Thomas Chevalier de Lorimier descendait d'une noble famille française, qui resta au Canada après la cession, et consentit même à accepter des emplois sous le gouvernement anglais.

Il naquit en 1805, à Montréal, eut des succès au collège, étudia la loi sous M. Ritchot et devint son associé, son ami et le protecteur de sa famille. En 1832, il épousait Mlle Henriette Cadieux, fille aînée de M. Cadieux, l'un des notaires les plus estimés de Montréal.

Nous pourrions répéter ce que nous avons dit de Cardinal : il avait tout ce qu'il faut pour aimer la vie, pour être heureux.

Tout lui souriait. Pas une ombre ne paraissait planer sur son avenir. Mais, des natures chevaleresques comme celle de de Lorimier, des caractères aussi généreux, aussi ardents, des âmes aussi susceptibles de dévouement pour le triomphe d'une grande idée, d'un noble sentiment, sont toujours en danger.

De Lorimier était de cette éternelle famille des martyrs qui meurt depuis que le monde existe pour toutes les saintes causes, la religion, la patrie, le bonheur et le progrès de l'humanité.

Il n'aurait pu, l'eût-il voulu, s'empêcher de prendre part à la lutte que la Chambre d'assemblée soutenait contre une bureaucratie violente et tyrannique. Présent à toutes les assemblées, toujours au premier rang dans les élections, les discours de Papineau l'exaltaient, les résolutions les plus énergiques avaient son approbation. Dans l'élection du quartier-ouest de Montréal, en 1832, élection où les bâtons, les pierres et les balles jouèrent un si grand rôle, de Lorimier fut un des partisans les plus enthousiastes et les plus utiles du candidat

des patriotes, M. Tracey. Plus d'une fois sa vie fut en danger, un jour une balle brisa le manche du parapluie qu'il portait à la main. Il prit une part encore plus active aux élections générales de 1834, en faveur des candidats qui approuvaient les 92 Résolutions.

Nommé secrétaire de presque toutes les assemblées qui précédèrent l'insurrection, et du comité central chargé de surveiller les actes du gouvernement et de diriger les comités de la campagne, il déploya une grande activité et un esprit remarquable d'organisation. Santé, repos, clientèle et fortune, il sacrifia tout à la cause libérale. Dans la bagarre qui eut lieu entre le "Doric Club" et les "Fils de la Liberté," il se conduisit bravement et reçut une balle dans la cuisse.

Lorsque les mandats d'arrestation furent émis, il s'enfuit aux États-Unis.

Il fut un des premiers à demander aux Canadiens réfugiés de s'organiser pour prendre leur revanche et pour rentrer dans leur pays, les armes à la main, sous la conduite de Robert Nelson. Il était l'un des chefs de l'expédition du 28 février, que les autorités américaines firent avorter, en arrêtant les armes et les munitions des patriotes. Il retourna à Plattsburgh où sa femme alla le rejoindre et vécut avec lui jusqu'au mois d'août.

Il rentra plusieurs fois dans le pays pour visiter les patriotes des Deux-Montagnes et de Beauharnois, et préparer le mouvement du mois de novembre 1838. Personne plus que lui n'était convaincu du succès de ce mouvement, personne ne croyait avec plus d'enthousiasme à la réalisation du beau rêve qui lui faisait entrevoir l'indépendance du pays. Il communiquait aux autres sa confiance et leur inspirait l'ardeur qui l'animait.

Il était à Beauharnois le 3 novembre, lorsque les bureaucrates furent arrêtés et que les patriotes s'emparèrent du bateau à vapeur *Brougham*. Il passa plusieurs jours au camp Baker où les patriotes reçurent l'ordre de ce concentrer à Napierville. Mais, rendus à Lapigeonnière, ils apprirent la défaite de Robert Nelson, à Odelltown, et décidèrent de se disperser. Les uns retournèrent à Beauharnois, et les autres, sous la conduite de De Lorimier, se dirigèrent vers les États-Unis.

Près de la frontière, de Lorimier et ses compagnons passèrent à une portée de fusil d'un corps de garde, qui tira sur eux. De Lorimier, au lieu de continuer son chemin avec les autres, eut la malheureuse pensée de revenir sur ses pas, il s'égara et fut arrêté, le matin du 12 novembre.

Conduit à pied à Napierville et de là à la prison de Montréal, il comparait devant la cour martiale le 11 novembre, avec les chefs du soulèvement de Beauharnois. C'étaient : Jean-Bte. Brien, médecin; Ignace-Gabriel Chevreuil, cultivateur; Louis Dumouchel, hôtelier, de Ste-Martine; Toussaint Rochon, voiturier, et Jacques Goyette, tous deux de St-Clément; F.-X. Prieur, marchand, de St-Timothé; Joseph Waltier, de Soulanges; Jean Laberge, charpentier, et F.-X. Touchette, de Ste-Martine, et Chevalier de Lorimier, de Montréal.

Le procès dura du 11 au 20; pendant neuf jours, les patriotes furent sur la sellette, au pilori, en butte à la mauvaise volonté des juges, à la vengeance des témoins et à la haine et au mépris de tous ceux qui

les entouraient. Tous les matins, quand ils arrivaient à la Cour et le soir quand ils partaient, une foule de fanatiques enragés les accueillait par des hurlements de bouledogues et des vociférations de cannibales.

C'est à de Lorimier qu'on en voulait surtout, c'est à lui qu'on s'acharna pour le faire trouver coupable. Le juge-avocat, M. Day, le prit à partie dans son adresse à la cour martiale, et le représenta comme un homme des plus dangereux, l'un des fauteurs de la rébellion, celui qui méritait le plus de mourir sur l'échafaud.

Les journaux bureaucrates annoncèrent avec plaisir que de Lorimier serait condamné. Ils ne se trompèrent pas. Tous les accusés furent condamnés à mort, mais de Lorimier seul fut exécuté.

Le 12 février, pendant la soirée, les condamnés qui, depuis trois semaines, s'attendaient tous les jours à ce qu'on les avertit de se préparer à monter sur l'échafaud, apprirent que les autorités avaient fait une commande de sept cercueils. Il y en aurait donc sept d'exécutés, les sept premiers sur la liste, savoir : de Lorimier, Brien, Dumouchel, Rochon, F.-X. Prieur, Wattier et Laberge.

Quoique habitués à l'idée de mourir sur l'échafaud, les prisonniers dormirent mal dans la nuit du 12 au 13. Ces cercueils leur firent faire de mauvais rêves.

Le lendemain, à trois heures, ils apprirent que les juges-avocats venaient d'entrer au bureau du geôlier pour signifier aux victimes choisies que le jour de l'exécution était fixé au vendredi suivant. On était au mercredi; l'avis était court.

Je crois devoir laisser maintenant M. Prieur raconter le dernier acte de ce drame émouvant.

"Quelques instants après, la porte de notre prison s'ouvrit et le geôlier, s'arrêtant au milieu de la porte ouverte par son aide-de-camp, appela : "Charles Hindelang!"

"Environ dix minutes après, la porte s'ouvrit de nouveau et le geôlier appela : "Chevalier de Lorimier!" Celui-ci sortit avec les gardiens, et la porte se referma une seconde fois.

"Une troisième fois la porte s'ouvrit. J'étais occupé au fond de la salle à faire cuire quelque chose dans une casserole, je m'entendis appeler. Laissant là mon ustensile, je me rendis auprès du geôlier, en disant à mes compagnons : "C'est mon tour!" mais le geôlier me dit en anglais : "Ce n'est pas vous que j'ai appelé, c'est M. Lepailleur, et c'est simplement pour lui remettre des provisions que lui envoient ses parents."

"Nos deux malheureux compagnons, de Lorimier et Hindelang, revinrent bientôt vers nous, et nous dirent, en entrant dans le groupe ému que nous avions formé pour les recevoir : "Réjouissez-vous, nous sommes les deux seules victimes choisies dans cette section; mais il y en a trois prises dans les autres parties de la prison, ce sont Rémi Narbonne, François Nicolas et Amable Daunais."

"Il y avait en ce moment au milieu de nous deux dames, parentes de l'infortuné de Lorimier, sa sœur et sa cousine, accompagnées d'un monsieur de la famille; ces pauvres dames fondaient en larmes. La victime les consolait par des paroles angéliques pleines de foi et de résignation. "Mon sacrifice est fait, disait-il, et j'ai

l'espoir d'aller voir mon Dieu; une seule chose assombrit mes derniers moments : c'est la pensée du dénuement de ma femme et de mes enfants; mais je les confie à la Divine Providence."

"Vers six heures du soir, les guichetiers vinrent nous dire qu'il fallait entrer dans nos cachots. Nos visiteurs se retirèrent alors la douleur dans le cœur. J'ai déjà dit que nous étions deux par deux. Le compagnon de de Lorimier avait été jusque là le Dr Brien; dans ce moment, celui-ci vint me prier de vouloir bien changer de cellule, disant qu'il ne se sentait pas la force de partager le cachot de la victime.

"Ah! c'est que, voyez-vous, il y avait un remord dans la conscience de ce malheureux qui avait obtenu un demi pardon au prix honteux de la délation, comme nous l'apprirent plus tard. On conçoit, en effet, quel voisinage ce devait être pour lui que celui de l'homme qui allait mourir victime de sa trahison.

"Je devins donc le compagnon de cellule de Chevalier de Lorimier. Le soir, son confesseur vint le voir et demeura seul avec lui pendant une heure, durant laquelle je me retirai dans le corridor. En sortant de ce sublime tête à tête du chrétien repentant avec l'homme du pardon, De Lorimier était calme, sa figure semblait même respirer une douce gaieté. Nous de nouveau renfermés ensemble; je priai avec lui une partie de la nuit, puis nous nous endormîmes paisiblement l'un à côté de l'autre.

"Le matin, je le trouvai tranquille et reposé; il pria longtemps, puis il me parla longuement de sa femme et de ses enfants; il les confiait à la Providence. C'est à peine si je pouvais répondre à sa parole si touchante, si résignée, si chrétienne, tant l'émotion me dominait.

"Lorsque les cellules furent ouvertes, le matin, à l'heure ordinaire de dix heures, tous les regards se tournèrent, avec un intérêt mêlé de tristesse, vers les deux victimes que le jeune Guillaume Lévêque, compagnon de cachot d'Hindelang, et moi, compagnon de de Lorimier, conduisîmes par le bras vers les groupes discrètement formés de nos camarades d'infortune. De Lorimier était résigné et digne, Hindelang courageux et bruyant. Je préparai quelque chose pour notre déjeuner; mais de Lorimier mangea peu. Il se promenait d'un pas mesuré dans le corridor, et souvent nous pulait de sa femme qui devait le venir visiter dans l'après-midi; il redoutait cette entrevue pour son infortunée compagne.

"Vers les trois heures de l'après-midi, madame de Lorimier, accompagnée de la sœur et de la cousine de son mari, et conduite par un M. de Lorimier, cousin du condamné, entrèrent dans notre cellule. Madame de Lorimier portait sur sa figure une expression de douleur à fendre le cœur, mais elle ne pleurait pas; ses deux compagnes fondaient en larmes.

"Nous avions pris des arrangements pour donner à nos deux malheureux amis un dîner d'adieu. La table, chargée de mets préparés sur notre ordre, par le geôlier, avait été placée dans une pièce située près de la porte, et qui donnait sur le corridor. A quatre heures, on se mit à table. Hindelang présidait au banquet. De Lorimier n'occupa pas le siège qui lui était réservé; mais il vint prendre avec nous un